Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 3 Ramadan 1445
13 Mars 2024

N° 32

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **558**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **559**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **563**
Homologation de résolutions **563**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **564**
Avis aux créanciers..... **566**
Convocations
Sociétés anonymes **567**
Divers
Avis au public..... **571**
Rectificatifs **572**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV OPPORTUNITY **573**
Bilan de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE **576**
Bilan de SICAV ENTREPRISE SA **579**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information rectificative au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Capital : 0 Dinars

Identifiant Unique : 0000495 N

En rectification de la Notice d'information au public parue au Journal Officiel de la République Tunisienne numéro : 10 du 23/01/2024. Avis numéro : 2024R00131SANB2, le conseil d'administration de la société L'Equipement Hydraulique informe le public de ce qui suit :

Suite à la renonciation de la personne physique étrangère à la société de souscrire et libérer les actions qui lui ont été réservées et, suite à la renonciation des actionnaires à l'exercice de leur droit de préemption, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue le 5/3/2024 pour rectifier quelques décisions qui ont été prises par l'assemblée Générale Extraordinaire qui l'a précédée. Par conséquent, il convient de rectifier également quelques informations parues à la notice d'information au public ci haut définie, et ce comme suit :

- Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'AGE tenue le 25/12/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 29/12/2023 sous le n°23506251, Quittance n°11329, a été déposé au centre national des entreprises (Ben Arous) le 15/01/2024 sous le numéro : AC 0282024. Un additif rectificatif à la dite AGE du 25/12/2023, qui a fait l'objet d'un procès verbal d'une AGE tenue le 5/3/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau Tunis le 07/03/2024 sous le n°24900992, Quittance n°2585 a été déposé également au centre national des entreprises (Ben Arous) le 7/3/2024 sous le numéro 202444940.

- Nombre d'actions à souscrire : 5 585 500 actions d'une valeur nominale de cinq dinars (5 DT) chacune, à libérer intégralement lors de la souscription par des versements en espèce et par conversion de créance, elles ont été réservées à six actionnaires et une septième personne physique étrangère à la société.

Après la renonciation de la dite personne physique étrangère à la société à la souscription des actions qui lui ont été réservées et, suite à la renonciation des actionnaires à l'exercice de leur droit de préemption, l'AGE (Additif rectificatif) du 5/3/2024 a décidé de réserver la souscription des dites actions non encore souscrites à une nouvelle personne physique étrangère à la société, à savoir M. Riadh Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 07287353.

- Délais de souscription : Le délai de souscription est prorogé de deux (02) mois à compter de la date de la publication de cet avis rectificatif au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024R00563SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs et désignation d'un commissaire aux comptes Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1057129H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 29 Février 2024, sous le n°24800936, quittance n°M018737, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 6 Mars 2024, sous le n°202444365 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025 :

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Salma Elloumi Rekik.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

- La Nomination de la Société Outsourcing Development Advisory en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2024400531SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

AL JAZIRA GOLD PACK

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.500 Dinars (Dix Mille Cinq Cent Dinars)

Siège social : Erriadh, Houmt-Souk Djerba

Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 février 2024 au siège social de la société enregistrée à la recette des finances Houmet Essouk Djerba sous le n°24701500 quittance n°M024320.

Il a été accepté de céder les parts de Mr Tarek Albarbouchi à Mr Faycel Albarbouchi au nombre de 63 parts d'une valeur financière de 6300 Dinars selon un contrat de vente signé le 19 février 2024 et enregistrée à la recette des finances Houmet Essouk Djerba sous le n°24101501 quittance N° M024322.

Il a été accepté la démission du gérant Mr Tarek Albarbouchi et la nomination de Mr Faycel Albarbouchi

en qualité de gérant de la société avec tout le pouvoir absolu ce procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 28 février 2024.

2024T00249SRLB2

Société ROTOTECA ENGINEERING SARL

Capital de 519.000 Dinars

M.F : 767401 Y/A/M/000

ZI : Mghira - lot n°40 - Fouchana - Ben Arous

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 8/02/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchana sous n°24700867, quittance n°M022989, a été déposé une copie du PV au Registre National des Entreprises sous dossiers n°202442341 du 28/02/2024, il a été décidé :

La renomination de Mr Jalel Kefi gérant avec les pouvoirs les plus étendus et ce pour une durée illimitée.

2024400534SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Me Dorra Mohamed en date du 16/02/2024 enregistré à la recette des finances le bardo au journal du notaire du mois de février 2024 quittance n°M020734 le 01/03/2024.

Mme Lilia Zahar a fait donation à sa fille Hela Zahar de tout le fonds de commerce d'un bain maure sis au 03 rue de géranium (العطرشية) Tunis.

Toutes oppositions seront déposées à cette adresse de l'étude du Notaire Me Dorra Mohamed 02 avenue Beyrem Ettounssi Bardo pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 06/03/2024.

2024T00246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé et légalisé par les deux parties contractantes le 6/02/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 13/02/2024 sous le numéro 24200831 quittance numéro 11705, madame Neila Bartagi épouse Hédi Mahdeoui a vendu à monsieur Abdelbasset Ben Farah Laaribi le fonds de commerce avec tous ses éléments exploité comme café et connu sous le nom «Bochra» sis au 33 rue Libye Tunis. Le dit fonds de commerce a été acquit par la vendeuse en vertu d'un contrat de vente entre elle et madame Hayet Samoud du 20/7/2020, enregistré à la recette de Nelson Mandela le 20/7/2020 sous le numéro 20201627 quittance numéro 42580.

Dans les 20 jours ou plus de la publication au JORT chaque créancier du vendeur du fonds de commerce peut s'opposer au paiement du prix par huissier notaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception au cabinet de maître Hassiba Rejeb, sis 14 rue d'Angleterre Tunis.

Un extrait du contrat de vente a été publié au journal «SABAH» le 12/3/2024.

2024T00260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Guesmi Nabil avocat prés la cour d'appel et exerçant au centre slama deuxième étage avenue Yasser Arafat Mnaret El Hammamet, en date du 26 janvier 2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 12 février 2024 sous le n°M024821, n° d'enregistrement 24200861. Monsieur Hédi Ben Nasr Ben Amor kraiem titulaire de la C.I.N n°06528044 cède la totalité du fonds de commerce destiné pour activité de vente des fruits secs sis à l'avenue des Etats Unis Hammamet gouvernorat de Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Sadok ben Abdelaziz ben Amor Mhelhli titulaire de la C.I.N n°13248965 par le prix de quarante mille dinars (40.000.000d).

Les oppositions devront être adressées auprès de rédacteur de l'acte maître Guesmi Nabil avocat prés de la cour d'appel à son adresse cité en haut dans un délai de vingt jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 25 février 2024.

2024R00450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 20/02/2024 établi par maître Lotfi Saoudi enregistré à la recette des finances Tabarka le 22/02/2024 sous Numéro d'enregistrement 24200325 quittance n°M008967 Monsieur Monji ben Mohamed ben Abdallah Gesmi CIN 02520554 a vendu à Madame Lilia bent Mohamed ben Abdallah Khlifi CIN 02594174 la totalité du fonds de commerce Immatriculé auprès le registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro A1467772006 toute activité commerciale sis à la Galitte Tabarka Jendouba.

Toutes les oppositions se font entre les mains de maître Saoudi Lotfi à son bureau sis à 10 avenue de Londres Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 24/02/2024.

2024R00552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing de vente en date du 26/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Manar le 26/02/2024, quittance n°M014622, enregistrement n°24200652. Il appert que Khaled Issaoui demeurant à

Bouhajla Kairouan a vendu à Taher Ben Hmida la totalité du fonds de commerce destiné à un magasin d'alimentation au détail avec tous ses éléments matériels et corporels sis au n°42 rue 6260 Omran supérieur Tunis.

Les oppositions sont recevables durant le délai de 20 jours suivant la parution, de cette cession au JORT à l'Etude de Maître Med Oussama Ben Nja, avocat à 1 rue Iran 1er étage Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Essahafa» parus le 6/3/2024.

2024R00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 9/02/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 16/02/2024 quittance n°20105 numéro d'enregistrement 24201410, Madame Faouzia bent Ammar Ayari a vendu à Monsieur Hamza ben Omor Bkhairia l'ensemble du fonds de commerce situé au n°3 résidence Samarkand1 rez-de-chaussée sis à route 33 direction la Marsa - la Goulette Tunis.

Toute opposition sera recevable dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République à l'adresse du vendeur sis à résidence Boughattas appartement n°01 la Goulette casino. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 24/02/2024.

2024R00558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25 décembre 2023, enregistré à la recette des Finances de la Marsa le 19 janvier 2024, sous le numéro d'enregistrement 24200425, quittance numéro 10792, monsieur Moez Madfai, demeurant au 26, rue Mouthabara, la Marsa, Tunis a vendu à monsieur Sahbi Khechine, demeurant à la résidence Warda, rue Abdelwaheb Ben Ameur, la Marsa, Tunis tout le fonds de commerce exploité en tant que club vidéo, situé au 32, rue Zine Ben Achour, la Marsa, Tunis.

Les oppositions doivent se faire sous peine de nullité à l'étude de maître Zohra Khechine sis au 33 rue Mohamed Ali la Marsa et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Echourouk et le Quotidien du 6 mars 2024.

2024R00559FCCC2

Donation

Suivant acte notarié daté le 25 avril 2021, et d'un acte complémentaire rectificatif en date du 18 juillet 2022.

Mr Abdelkader ben Mohamed El Afif CIN 09777005 a fait une donation à sa femme Yasmine Bent Jalel Sassi CIN 09864599 la totalité du fonds de commerce sis à rue Mohamed Benfadel Menzel Temime Nabeul destiné pour tous commerces. Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 8 mars 2024.

2024R00562FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé édité par maître Bdira El Fillani Marwen enregistré à la recette des finances de Menzel Temime en date du 11/01/2024 quittance n°M004589 JATLAWI Houda cin n°06297368 et Sellitti Majed cin n°06430190 ont vendu à Ben Abdallah Bilel le fonds de commerce prêt à vendre et réparer les téléphones portables situé à l'avenue Abdel Kader Zhiwa, Menzel Temime, les oppositions seront admises chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au J.O.R.T. et publié le 10/02/2024 au journal Sabeh.

2024R00612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à cité Etathamen le 5/3/2024 quittance numéro M024906 enregistrement 24201355 Mr Ameri marwen (CIN n°07428896) a vendu à Mr Faleh Melek la totalité du fonds de commerce sis au lieu de la route de Chenoua El Mnihla avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les objections ou revendications ou oppositions devront être formulées aux adresses du fonds de commerce ou l'adresse de l'acquéreur Mr Faleh Melek rue Farhat Hached Hay Naceur El mnihla Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 7/3/2024.

2024S00318FCCC2

Vente d'actifs commerciaux

Par acte SSP daté du 11/12/2023 enregistré à la recette des finances de Sousse le 5/01/2024 (numéro de récépissé 000681 numéro d'enregistrement 24200045), Bachir Ben Ali Nouma, identifiant national 13405098, a cédé à la Société MB Crémerie en la personne de son représentant légal, sis à rue Yasser Arafat Sahloul 1 Sousse, une société à responsabilité limitée en cours de constitution dont l'identifiant unique est 1848297 A l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, à usage de restaurant et préparé pour tous types de commerce, situé à l'adresse de l'acquéreur et immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 0413586K.

Le siège choisi pour accepter les oppositions est celui de l'acheteur et a fixé le délai d'opposition à 20 jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien Al Shorouk le 02/3/2024.

2024S00325FCCC2

Vente d'actifs commerciaux

Par acte SSP daté du 11/12/2023 enregistré à la recette des finances de Sousse le 5/01/2024 (numéro de récépissé 000675, numéro d'enregistrement 24200044), Bachir Ben Ali Nouma, identifiant national 13405098, a cédé à la Société MB Crémerie en la personne de son représentant légal, basé à la rue Yasser Arafat Sahloul 1 Sousse, une société à responsabilité limitée en cours de constitution dont l'identifiant unique est 1848297A l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, à usage de restaurant et préparé pour tous types de commerce, situé à l'adresse de l'acquéreur et immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1483286W.

Le siège choisi a désigné l'acceptation des oppositions à l'acheteur et a fixé le délai d'opposition à 20 jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien Al Shorouk le 02/3/2024.

2024S00326FCCC2

Vente d'actifs commerciaux

Par actes écrits enregistrés au Registre Financier de Sousse le 5/1/2024 (numéro 000691, numéro d'enregistrement 24200046), Bachir Ben Ali Nouma, titulaire de la carte d'identité nationale n°13405098, a vendu à la Société MB Crémerie en la personne de son représentant légal, basé à la rue Yasser Arafat Sahloul 1 Sousse, société à responsabilité limitée en cours de constitution avec l'identifiant unique 1848297A tous les biens commerciaux avec tous ses éléments matériels et moraux et non inscrite au registre du commerce ni au registre national qui est la cafétéria sous le nom de PAUSE CAFE située dans le bâtiment du Cité centre sahloul, situé à la rue Yasser Arafat Sahloul 1, le siège choisi a été désigné pour accepter les objections à l'acheteur et le délai pour les objections est fixé à 20 jours à compter de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien Al Shorouk le 02/3/2024.

2024S00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce signé à Ksar Hellal le 31/11/2022 et enregistré à la recette des finances à Ksar hellal le 29/11/2022 sous le numéro de quittance 070710 et le numéro d'enregistrement 22202142. La Société Optikidz lunette matricule fiscal 1639216S située à l'Av Ahed Jadid naser1 Ariana, a vendu la totalité du fonds de commerce situé à l'Av Habib Bourguiba Immb Abid Hag Dimassi à Ksar hellal, à la société BBKM Trading matricule fiscal 1751029Z sis à la Rue Agaliba Ksar Hellal.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains d'acheteur à l'adresse suivante Av Habib Bourguiba à Ksar Hellal.

Cette annonce a été publiée le 28/12/2023 dans les deux journaux le Quotidien et Echourouk.

2024S00328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 14/02/2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 21/02/2024 quittance n° M018611 enregistrement n° 24200738, Mr. Assayid ben AL Nasser ben Mahmoud Ghdifi titulaire de la C.I.N. n°0542400 a vendu à Mme. Nejia Ghoubli titulaire de la C.I.N. N° 0078665 un fonds de commerce d'un espace commercial destiné pour le commerce de la vente des anciens meubles sis au 158 Avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal quotidien du 28 février 2024.

2024400456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP daté du 29 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Ksar Said Tunis en date du 13 février 2024, quittance n°M013044, enregistrement n°24200596, la société SANITEK MF : 1113520D a vendu à la société Euro Bâtiment et Finition (EBF) MF : 1664081 Q l'ensemble du fonds de commerce de vente en gros de produits sanitaires sis à la rue Abdallah Ibn Habhab, Route X cité Ferdaous, Tahrir Tunis 2042.

Les oppositions doivent se faire au domicile élu entre les mains de Maître Hatem Feriani, à son bureau situé au 3 rue Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City 2éme étage bureau n°19 Sfax, dans un délai de 20 jours à la date de parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «ESSAHAFA» du 08 mars 2024.

2024400532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 01 mars 2024 enregistré à la recette des finances El Menzeh 9 le 4/3/2024 quittance n°M020343 n°24200674 Mme Mariem Ouzini a cédé à Mme Nada Elazem la totalité du fonds de commerce exploité sous le nom commercial "OUZINI BEAUTY" sis au 38 Av Salah Ben Yousef El Menzah 9. Les oppositions seront adressées au cabinet de maître Mouhaimen Kaffel Avocat à la cour de cassation sis à Imm campus 6 étage Bureau A34 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 7/3/2024.

2024400533FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de donation d'un Fonds de Commerce, rédigé par Maître Rim ben Mohamed Ettabii et son auxiliaire "Meryem Ghouili" enregistré à la Recette des Finances Douar Hicher en date du 01/3/2024 Quitt n° M017752, Mr Ahmed Ben Ali Ben Omar Boutoffaha, CIN n°00618668 en date du 31/3/1998 a fait donation à Mr Hamza Ben Hamadi Arfaoui, CIN n°05193869 en date du 10/02/2020, agissant en vertu d'une procuration au nom et pour le compte de Mr Walid Ben Mohamed Ammar Ben Hajj Mohamed CIN n°00294386 du 11/8/2001, de tout le Fonds de Commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné à tous types de commerce et exploité comme café, et sis au : N°2, Avenue de l'Indépendance - Manouba.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 9/3/2024.

2024400539FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp enregistré à la R-f rue el Jezira Tunis le 26/02/2024 quittance n°M014995 enregistrement n°24300603 Mr Mohamed Bekir en vertu d'une procuration des héritiers feu Salem Bekir a loué en gérance libre à Mr Ezzair Sofiane la totalité du fonds de commerce sis au 63 rue el Jezira Tunis exploité pour la vente des produits ménagères et article de cadeaux pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/3/2024 et finissant le 30/02/2025.

Egalisation à la municipalité de Tunis le 17/02/2024 est annoncée dans le journal le Temps le vendredi 01/3/2024.

2024T00244FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp enregistré à la R-f rue el Jezira Tunis le 26/02/2024 quittance n°M014992 enregistrement n°24300602 Mr Mohamed Bekir en vertu d'une procuration des héritiers du feu Salem Bekir a loué en gérance libre à Mr Ali Werghi la totalité du fonds de commerce sis au 65 rue el jezira Tunis exploité comme buvette pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/3/2024 et finissant le 30/02/2025.

Egalisation à la municipalité de Tunis le 17/02/2024 est annoncée dans le journal le Temps du dimanche 3/3/2024.

2024T00245FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures porte la date du 14/02/2024 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina en date du 16/02/2024 Quittance n°M011002 Enregistrement n°24300852 Monsieur Ridha Ben El Mizouni Ben Abdelaziz Echeibi a loué à la SOCIETE Ghassen Ghaith Auto Représentée par son représentant légal Monsieur Ghaith Ben Mohamed Ben Miloud Tounekti la Totalité du Fonds de Commerce destiné à la vente des pièces de rechange autos sis au 36 Avenue de France Ben Arous. Le dit acte a été rédigé par Maître Mohamed Tahar Bargaoui Avocat dont le Cabinet est sis au 02 Rue de Sfax 2ème étage Bureau 10 Ben Arous (MF n°1555289/Y).

Cet avis a été publié au journal quotidien le 5 mars n°IP224/2697

2024R00554FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 1/9/2023 enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 25/9/2023, quittance n°M039316, enreg. N°23302193 Mme Nesrine Sellemi CIN n°09759045, a loué à Mr Achouri Othmani CIN n°04530116 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels désigné pour vendre tous produits alimentaires et produits d'entretiens, sis à l'avenue Ahmed Tlili Beni Khiar pour une période de 3 années à partir du 01/9/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa alyaoum et la Presse le 8/3/2024.

Toute opposition est adressée au local sis à l'avenue Ahmed Tlili Béni Khiar pendant 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R00561FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/5/2023 enregistré à la Recette des Finances, à El Fahs, le 02/6/2023, Quittance n°24272, enregistrement n°23301520. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GPI KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à La Société Frères Belhedi Commerces Général, dont le siège social est à l'avenue de la Liberté, El Fahs représentée par son Gérant Monsieur Mannoubi Belhedi un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé devant l'école primaire Ibn Khaldoun, Sidi Jedidi, Hammamet, à compter du 01/6/2023.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 7/3/2024.

2024R00564FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par actes écrits enregistrés à la recette des finances de Sousse le 23/02/2024 (quittance numéro M013587, numéro d'enregistrement 24300995), Hachemi Ben Ibrahim Sadafi, titulaire de la carte d'identité nationale 07503166, a loué à la société "Timacha" en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée en cours de constitution, dont le siège social est

situé à rue d'El Chamaa Gharabi Hammam Sousse, l'ensemble de fonds commercial avec tous ses éléments matériels et moraux dont l'activité est la vente de jus de toutes sortes dans le magasin situé au 228 rue Palm, Khazama Est Sousse pour 5 ans à partir du 01/01/2024 avec un loyer mensuel de 2300 dinars payé au début de chaque mois.

Le siège choisi pour accepter les objections est celui de l'acheteur et le délai pour les objections est fixé à 20 jours à compter de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien Al Shorouk le 02/03/2024.

2024S00324FCCC3

Location d'un fonds de commerce

ACTE DE GERANCE LIBRE

SOCIETE CASA LICCO SARL

Au capital de 37 500 DT

2 Rue Al Aacha 2078 La Marsa Tunis

I.U.: 1703498 H

En vertu d'un acte de gérance libre daté du 4 décembre 2023 et enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 19 décembre 2023 sous le n°23307893, Quitt n°M145269. La société CASA LICCO SARL sise au 02 Rue El Aacha et enregistrée sous le matricule fiscal 1703498H en la personne de son représentant légal M. Hatem Hammami titulaire de la CIN n°05032339, loue sous toutes les garanties de fait et de droit conformément aux articles 229 et suivant du code du commerce tunisien à M. Ahmed Ben MAHMOUD domicilié au 03 rue el aacha la Marsa et titulaire de la CIN n°09351294 qui accepte la totalité du fonds lui appartenant exploité «pour tout commerce» situé au 03 rue EL AACHA - La Marsa d'une superficie approximative de 60m².

La présente location gérance a été consentie et acceptée pour une période de 03 ans commençant le 15 septembre 2023 et finissant le 14 septembre 2026.

Les objections seront acceptées par le locataire à son adresse citée à l'acte de gérance libre dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Al-Shorouk» le 15/02/2024.

2024400334FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Désignation d'un bureau du syndic «ESSALEM» ain Zaghouen

Constitution du syndic de la résidence «ESSALEM» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 13 janvier 2023 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la Goulette le 29 janvier 2024 sous le numéro 24700756, quittance numéro 13902 et approuvé par la municipalité du kram au 8 février 2024 sous le numéro 01/2024, désignation :

Désignation de Mr Mousser Ben Abdssalem syndic professionnel président et trésorier de la résidence.

2024R00401APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires «Résidence le capitole» cité Ennasr II

Constitution du syndic de la résidence «le capitole» cité Ennasr à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 02 octobre 2023 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Menzah VI 19 octobre 2023 sous le numéro 23807835, quittance numéro 123879 et approuvé par la municipalité de l'Ariana au 12 février 2024 sous le numéro 620, désignation :

Mme Asma Bellamine présidente du syndic

Société LUXUS représentée par Mr Mousser Ben Abdessalem gestionnaire du syndic.

2024R00402APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires «Résidence Crystal Palace» cité Ennasr II

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «Crystal Palace» sise à cité Ennasr Av Hédi Nouira à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 22 septembre 2023 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Menzah le 19 octobre 2023 sous le numéro 23807834, quittance numéro 123876 et approuvé par la municipalité de l'Ariana le 12 février 2024 sous le numéro 621, désignation de :

Mr Mousser Ben Abdessalem syndic professionnel

Mr Jamel Gdoura président du syndic.

2024R00403APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom : Ouled Ben Nouma

Objectifs : Fournir de l'eau d'irrigation

Zone d'intervention : Ouled Ben Nouma, Sakeya El Hamra

Siège social : Sekya El Hamra

Résolution de l'événement : Une déclaration visant à former un groupement de développement agricole délivré du gouverneur de Kasserine, datée du 26 octobre 2001

Président du conseil d'administration : Abdessalem Guesmi

2024S00319APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement d'un syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 novembre 2023,

enregistré à la recette des finances Mégrine sous le n°24700314, reçu n°M006177 en date du 12 janvier 2024, il a été décidé l'élection des nouveaux membres de comité de syndic de la résidence Omar Avenue Habib Bourguiba - Mégrine comme suit :

Monsieur Amen Allah Sinaoui : Président

Madame Awatef Berrich : Trésorière

Madame Sinda Riahi : Membre

Monsieur Ali Sahbi : Membre

Monsieur Walid Béjaoui : Membre

Monsieur Azer Zaouali : Membre

Cette élection a été dument approuvée par le biais des autorités compétentes à savoir le président de la municipalité de Mégrine en date du 5 février 2024 sous référence 0298.

2024R00557APSF2

Election d'un nouveau comité de Syndic de copropriétaires

Résidence Aqua Resort à Chott Meriem - Sousse

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale en date du 6 août 2023, enregistré au bureau de la recette des finances de la rue Mohamed Maarouf à Sousse le 15 août 2023, sous le n°2875 reçu numéro 62136, un nouveau comité de Syndic a été élu de la Résidence Aqua Resort Chott Meriem comme suit :

Présidente : Mme Ines Lassoued

Trésorier : M. Dhaker Hares

2024400417APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale élective d'un syndicat de copropriété

Dénomination : SYNDIC RESIDENCE AZUR PALACE

Siège : Résidence Azur Palace, 2046 Ain Zaghouan Nord, Tunis, Tunisie

Suite à l'assemblée générale élective du syndicat des propriétaires de la résidence Azur Palace Ain Zaghouan Nord en date du 14/01/2024 sous la présence des deux notaires Arbia Ferjani et Oussama Bahri et l'accord municipal n°363 du 6/3/2024, les membres ci-après sont élus pour un mandat de deux ans :

Mr Mohamed Mehdi Ktari : Président

Mr Mohamed Sélim Lakhdar : Trésorier.

2024400535APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Naceur Ben Bechir Ammar, demeurant au 14 Rue 14 Janvier Hammam Sousse, CIN n° 02823147.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°40172 Sousse d'une superficie de 28800 m², dénommé «ENNIL» sis à Kalaa Kebira.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 1 209 600 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/4/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00332VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude maître Moalla Lobna

Rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax

Créancier Saisissant : Lobna Louhichi son domicile élu bureau maître Moalla Lobna sis à rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

Débiteur Saisi : Maher Louhichi sis à l'entrée gassara n°1 sakiet edair Sfax n° cin 5317389.

Avocate Poursuivante : Maître Moalla Lobna rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

Immeuble Saisi : consiste en un demi indivis d'un terrain surface de 600 m² sans compter l'entrée à coté d'Ali Louhichi sa dimension est-ouest 40 m et nord-sud 15 m délimitée du nord par son entrée puis propriété Ali Louhichi, du sud Hédi Baccouche, de l'est rue nommée Mawajel Gassara de l'ouest Habib Lefaeiz, sis à la route Mahdia km 10 Sfax, la propriété contenant une villa de grande véranda, deux chambres et un hall, une salle de bain et une cuisine puis une petite véranda à l'ouest ; il y'a aussi un placard et un couloir il y'a des traces de l'humidité il contient aussi de L'eau potable et de l'électricité, son parterre en ciment ; le toit ordinaire sa surface bâtit 136.56m3.

Mise à prix : La mise à prix du demi propriété à vendre a été estimée à quarante deux mille dinars (42.000.000 D) après réduction de la mise à prix de 40% auquel s'ajoutent les frais et toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi quinze avril deux mille vingt quatre (15/4/2024) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau, pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

2024X00307VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Wathek Maghrebi

Avocat à la cour de cassation

Rue 7335, Résidence La Jura,

App E1 Menzah 9C, Tunis 1013

Tél : 71 88 0929

Email : wmaghrebi@maghrebi-lawyers.com

L'adjudication aura lieu le Mardi 16 Avril 2024 à partir de 9 heures du matin à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis 1.

Poursuivant : La Société "INTERNATIONAL SICAR", Société Anonyme immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0723542X, représentée par son Président Directeur Général, qui a élu domicile au siège de l'Etude de son avocat Maître Wathek Maghrebi, avocat à la cour de cassation, sis à la rue n°7335, résidence la jura, app E1 Menzah 9C, Tunis 1013.

Partie saisie : Houria Bent Abdallah Ladhgam Chicouch, tutrice de son mari Noureddine Ben Omar Ben Béchir "Torkhani, par jugement n°22374 prononcé par le tribunal de 1ère Instance de Tunis le 22/12/2022, qui a élu domicile au siège de l'Etude de son avocat Maître Mohamed Triki, avocat à la cour de cassation, sis au n°23 rue des Etats Unis d'Amérique, 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble objet du Titre Foncier n°129694 Tunis, dénommé «Les trois amis», situé au n°37 rue Amilcar Cité El Wlfak la Marsa, au bord de la route n°33 reliant la Marsa à Tunis par Radés, d'une superficie de 742 m² et qui est constitué d'une Villa Moderne avec ses dépendances (rez-de-chaussée, 1er étage, piscine, garage, jardin).

Mise à prix : Deux million sept cent quatre vingt neuf mille huit cent trente huit dinars et 440 millimes (2.789.838,440).

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Wathek Maghrebi, avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

Visite des lieux : Toute la semaine, matin des jours ouvrables.

2024400526VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue De Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Mr. Abdelaziz Abdelhak, C.I.N n°00502601, demeurant au numéro 1 rue Ibn Hazm 2037 El Menzah 8.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

La totalité du bien objet du TF n°60574 Ariana dénommé "Dar Hayet" d'une superficie totale de 581 m² sis à El Menzah 8 Ariana consistant en une villa moderne construite sur deux étages.

Mise à prix : (1.095.862,000 D.T) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Le lundi 15 Avril 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400529VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Poursuivant :

Mohamed Ali Rhibi C.I.N n°00108653 02 Rue Korbous Le Kram Nord Tunis.

Avocat poursuivant :

Etude Maître Chabbi Kamel Avocat à la cour de cassation Avenue Taeib Mhiri résidence forum Bloc B 3ème étage Ariana MF n°0863309S/P/000

Partie poursuivie :

Ferjani Abidi C.I.N 00108653 06 Rue Abou Taieb Moutanabi Le Kram Nord Tunis.

Titre exécutoire :

Désignation de l'immeuble saisi :

Immeuble objet du titre foncier n° F n°124913 Tunis nommé Gabriel 2 d'une superficie totale de 200 m² soit 200 indivise à la limite des parties revenant au poursuivant (75/200 parts) et sis au 06 Rue Abou Taieb Moutanabi Le Kram Nord Tunis, sur lequel est édifié un local à usage d'habitation de 2 étages la partie

avant cad la façade n'est pas concernée par cette vente, la partie arrière visée inclus une petite maison style américain sur une superficie d'environ 100 m² le 1er étage de 102 m² se compose d'un salon de 2 chambres et d'une SB et S. d'eau le 1er étage est d'une superficie couverte de 120 m² se compose de 2 chambres à coucher, d'un salon d'une SB et S. d'eau et un séchoir.

La mise à prix :

Est à 226.250.000 DT outre les frais et honoraires qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date d'audience :

Le 2/4/2024 à partir de 9h du matin et suivant, par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis.

Visite du lieu :

Peut se faire à tous moment pendant la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat de poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis.

2024400542VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de Cession

STE CIPAP

5 rue de Chimie zone Industrielle Sidi Rezig Mégrine

MF : 0000268D

Suivant procès-verbal rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous il a été décidé la cession totale à la tierce Personne de la société "cipap" et nomination du maître Ahmed Jabri en inspecteur exécution du juge Houda Chaabani Comme Juge Commissaire.

Toute personne intéressée peut retirer le cahier des charges en contrepartie de 500 dinars; toutes les offres doivent être envoyer à l'adresse de l'administrateur Ahmed Jabri 10 rue Yves Nohal Tunis derrière le gouvernorat de Tunis.

Le dernier délai est fixé le 30 mars 2024

Pour toutes informations et consultation contacter l'administrateur de justice 40040013.

2024T00248VEPA2

Jugement du changement de syndic de faillite

SOCIETE ELWAHA METAL

Société anonyme

Identifiant unique : 1060106A

Siège social : Z.I Gabès

En vertu du jugement du tribunal de commerce réunie le 4-3-2024 au tribunal de première instance de Gabès, il a été décidé de nommé monsieur Essid Lassaad syndic de faillite de la société elwaha metal à la place de monsieur Mohammed Nejib Ouanene sous la surveillance de Madame Khawla Neji entant que Juge commissaire. Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément aux articles 497 et suivants du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau rue amilcar midoun Djerba, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°383 Djerba Midoun 4116.

2024R00560VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 4 mars 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongé au 12 avril 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00315VEPA2

Avis

En vertu du jugement d'ouverture des procédures du règlement à l'amiable rendu par le vice président du tribunal de première instance de Kairouan, dans l'affaire n°2024/33 du 26/02/2024, il a été décidé l'ouverture des procédures du règlement à l'amiable au profit de la société Hammami Latifa titulaire de l'identifiant unique 1819380G ayant siège social avenue de l'environnement Route Weslatia Kairouan nord Kairouan et la désignation de l'expert Monsieur Mondher Negra un conciliateur ayant pour mission la conciliation entre ladite société un accord à l'amiable entre toutes les parties.

2024S00322VEPA2

Règlement Judiciaire

Société El EZDIHAR DE BATIMENT ET VRD ET TRANSPORT S.A

Siège social : Route de La Ceinture Zaouiet Sousse 4081 - Sousse

I.U : 0004551 W

En vertu de la décision n°238 rendue en date du 4 mars 2024 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse, il a été déclaré:

- Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire de la Société El EZDIHAR DE BATIMENT ET VRD ET TRANSPORT et la suspension tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation ou la récupération de meubles ou d'immeubles en raison du non-

paiement d'une créance, ainsi que le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance selon les dispositions de l'article 449 du code de commerce.

- La désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité d'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un plan de redressement.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances antérieures à la date d'ouverture de règlement judiciaire auprès de l'administrateur judiciaire dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2024S00323VEPA2

Ouverture de la procédure de partage

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE GABES

Nous Mme Sawssen ben Wahiba juge commissaire chargée du partage des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Ghassen Marzougui avocat à Gabès et aux pièces jointes :

1- PV d'oppositions sur le produit de la vente n°4148 en date du 16/3/2021.

2- PV de consignation et son reçu

3- 2 copies de liquidation et ses pv de notifications.

En application des articles 466 et 476 du CPCC, j'annonce l'ouverture de la procédure de classement des créanciers en vue de la distribution des deniers résultants du produit de la vente de voiture modèle sang yong numéro de série 160 Tunis 907 Tunis de la part de l'huissier notaire Ltifi Mehdi suivant ses exploits n°6858 du 3/11/2020.

Le Greffier du tribunal est tenu de procéder à la publication; les notifications conformément aux articles 466 et 476 du CPCC.

2024X00311VEPA2

Avis de distribution

Monsieur Le greffier du Tribunal de Première Instance de Tunis, annonce l'ouverture des formalités de distribution d'un montant de 148.402,450 Dinars, qui a été consigné à la trésorerie générale de la République Tunisienne le 11/9/2020, suivant la quittance n°M028948. Suite à la procédure de distribution ouverte au tribunal sous le numéro 2074/2023 à la demande de Maître Atef Ouechtati, au profit de Mohamed Ajmi Ibn Kilani, contre Mohamed Khaled, Asma, Rim, Lamia et Imen Zaabar.

Contre dans les trente jours de la publication au journal official de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite par un avocat dont l'étude constitue le domicile élu, cette demande énoncera les causes de préférence de la création s'il y a lieu.

2024400530VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Slim

S.A. au capital de 210.000 D

Route de Tunis - 8020 Soliman

I.U. : 9534R

Les actionnaires de la société Slim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 30 mars 2024 à 10 heures au siège social à Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

2- Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice;

3- Approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats;

4- Renouvellement du mandat des administrateurs;

5- Questions diverses.

2024R00556SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Jeudi 4 Avril 2024

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL LAC PALACE

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Identifiant Unique : 030359 X

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société du Centre Commercial «Lac Palace S.A» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 avril 2024 à 10 Heures au siège social de la société sis au Lac Palace (4ème étage), les Berges du Lac de Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

3. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif au même exercice

4. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la gestion 2023

5. Nomination des membres du Conseil d'Administration

6. Nomination du commissaire aux comptes

7. Fixation des Dividendes et des Jetons de présence

8. Questions diverses.

2024R00565SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

De la BNA - CAPITAUX

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : Complexe "le Banquier" Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 496517C

Le Conseil d'Administration réuni le 7 mars 2024 convoque tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 avril 2024 à 10 H au siège de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport général de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023,

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées (article 200 et 475 du code des sociétés commerciales),

4) Approbation du projet de résolutions,

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Fixation du montant des jetons de présence ainsi que la rémunération à servir aux membres des comités permanent d'audit et stratégique au titre de l'exercice 2023.

- Ratification de la nomination d'un Administrateur.

2024R00567SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 18 Avril 2024

Société BH IMMO, Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X/A/M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMO» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 18 Avril 2024 à 16h au siège de BH IMMO, 67 Avenue Alain Savary - voie X2-Cité Jardins II Bloc A-6ème étage-1002 Tunis Belvédère**,** en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 ;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6- Fixation du montant des Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;

7- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;

8- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;

9- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2024R00572SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 723761G/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi15 Avril 2024 à 11 heures trente minutes à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

- L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2024R00574SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N° 12-2005 du 18/05/2005

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0970061L/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi15 Avril 2024 à 9 heures trente Minutes à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2024R00575SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°04-2005 du 16 Février 2005 - Identifiant Unique 0916392X

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV ENTREPRISE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi15Avril2024 à 10 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence ;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2024R00577SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes "SOTEV"

Groupe SFBT

S.A. au capital de 328500 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6 - Z.I Ben Arous 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 avril 2024 à 12 heures au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, sis au 5 boulevard Mohamed Beji Caied Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers clos au 31 décembre 2023.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

4. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7. Fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration.

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les états financiers de l'exercice 2023, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du commissaire aux comptes et le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant les 21 jours précédant la tenue de la dite assemblée.

2024R00589SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION

"S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 1137456R

MF : 1137456R P M 000

C.N.S.S. : 0032030612

Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - Distribution "S.F.B.T. - DISTRIBUTION" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, pour le vendredi 17 avril 2024 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;

8/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00593SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

M.F. : 0373723B A M 000

C.N.S.S. : 0024572827

Messieurs les actionnaires de la Société "La Préforme" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le vendredi 5 avril 2024 à 9 H, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023,

2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/Affectation des résultats,

7/ Décision de mettre fin à un mandat d'Administrateur ;

8/ Ratification de la cooptation de deux Administrateurs ;

9/ Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes ;

10/ Rémunération des membres du Conseil d'Administration,

11/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E A M 000

Affiliation à la CNSS n°0020694443

Messieurs les actionnaires de la Société Informatique et Télématique sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, pour le vendredi 5 avril 2024 à 8 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;

8) Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes ;

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Tunisienne Pharmaceutique

«CO TU PHA»

SA au capital de 500 000 dinars

Siège social : 14, Rue Pierre de Coubertin - Tunis

MF : 000369K

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale

ordinaire de la société le Jeudi 25 avril 2024 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km7 Route de Mateur - 2010 Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.

2- Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.

3- Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.

4- Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 de la société COTUPHA.

5- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 du Groupe COTIJPHA.

6- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7- Affectation des Résultats.

8- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Questions diverses.

2024400527SANB3

Report de la date de l'assemblée générale ordinaire

TUNSIAN SAUDI BANK

S.A au capital de 100.000.000 D

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0013026E

Le Conseil d'Administration de TUNSIAN SAUDI BANK réuni par circulation le 6 mars 2024, a décidé de reporter la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, prévue initialement le jeudi 28 mars 2024 à 10h, pour le mercredi 3 avril 2024 à 10H au siège de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de T.S.B relatif à l'exercice 2022,

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

3- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

4- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

5- Approbation des états financiers consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice 2022,

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022,

7- Affectation des résultats 2022,

8- Fixation des Jetons de présence, indemnités des membres du Conseil d'Administration,

9- Approbation pour la nomination de quatre membres au Conseil d'Administration,

10- Renouvellement ou nomination d'un membre du Conseil d'Administration pour les années 2023-2024 et 2025,

11- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025.

2024400537SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suivant la décision du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 9/01/2024, procès n°298 le tribunal a décidé de nommer Mme Khawther bent Ahmed ben Mohamed Guedara comme tutrice de Mme Fatma bent El Jedidi Nesiri pour la gestion de ses affaires et toutes ses transactions financières Elle ne doit pas disposer de ses biens sauf autorisation spéciale d'une personne ayant compétence légale.

2024R00566DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Aicha Bent Mohamed Ben Belgacem Ben Slimène titulaire de la CIN n°02854343 délivrée à Tunis le 23/8/1995 agissante en tant que propriétaire selon un don par son marie feu Mokhtar Ben Mohamed CHAOUECH, déclare la perte de l'acte de propriété n°3/74903 délivré le 18/05/2022, objet du titre foncier N°96240 Sousse dénommé «Aymen» sis à délégation et Gouvernorat de Sousse qui consiste en un Rez-de-chaussée et 2 étages pour habitation.

Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse Sud sous N° 36 le 12/01/2024

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 08/02/2024.

2024S00321DIVD2

Avis

Bureau de notaire Kaled Ben Hmida

Sakiet Ezzit Sfax

Tél : 74252713/98488338

Madame Mounira Karray avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 634 m² située à la route de Tunis Km 4.5 Sfax lui revenant par acte de partage datée le 1/9/1996 par les deux notaires Abde El Azize Abid et Zohair Kallel enregistré à Sfax le 1/11/1996 Quittance N° 7120 que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00308DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Kallel avise être propriétaire de la moitié d'une parcelle renfermant 97 oliviers située à la route de Taniour Lagarige leur revenant par acte d'achat datée le 01 Mars 1948 par les deux notaires Mohamed Chafai et son assesseur

enregistré à Sfax que leur titre de propriété étant perdu ils veulent en extraire deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00309DIVD2

Avis

Mr Daraji Mohamed annonce que le titre de sa propriété d'un terrain d'une superficie de 511 mètres carrés situé route de Gremda Km 13 Sfax a pour origine un acte de vente au 06 Août 2011 par Sadok Kammoun et Abdel Jalil Bourawi a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024X00310DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Ali Ben Fraj Dhif déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers agricoles située Amra Sfax daté le 15/02/2023 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X00312DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Chaari annonce qu'il possède un terrain de superficie 488 m² sis à la route de L'aéroport km 6 Sfax, son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X00313DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Société SOCAB

Avis n° : 2024S00276VEPA2 paru au jort n° : 27 du 01/03/2024 page 480

Lire : - La Société SOCAB (première ligne)

- La Société SOCAB (ligne 15)

Au lieu de : La Société SOCAP

Et le reste demeure sans changement.

2024S00342RECZ9

SICAV OPPORTUNITY

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis
Identifiant Unique : 723761G
Société d'Investissement à Capital Variable
Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
Portefeuille-titres	**415 212**	**424 955**
Actions et droits rattachés	329 953	315 876
Emprunts d'Etat	85 259	84 334
Titres OPCVM	0	24 745
Placements monétaires et disponibilités	**170 290**	**142 145**
Placements monétaires	160 991	51 948
Disponibilités	9 299	90 198
Créances d'exploitations	**16**	**16**
TOTAL ACTIF	**585 518**	**567 116**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	1 041	1 125
Autres créditeurs divers	5 115	9 207
TOTAL PASSIF	*6 156*	*10 332*
Capital	581 023	556 784
Sommes capitalisables	**<1 661>**	<4 851>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	<1 661>	<4 851>
Sommes capitalisables de l'exercice en cours	0	0
ACTIF NET	**579 362**	**556 784**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**585 518**	**567 116**

SICAV OPPORTUNITY

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis
Identifiant Unique : 723761G
Société d'Investissement à Capital Variable
Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	**19 050**	**19 542**
Dividendes	14 726	15 218
Revenus des emprunts d'état	4 324	4 324
Revenus des placements monétaires	**6 520**	**2 262**
Total des revenus des placements	**25 570**	**21 804**
Charges de gestion des placements	<12 698>	<12 207>
Revenu net des placements	**12 873**	**9 597**
Autres charges	<15 570>	<15 332>
Résultat d'exploitation	**<2 697>**	**<5 735>**
Régularisation du résultat d'exploitation	1 036	884
Sommes distribuables de la période	**<1 661>**	**<4 851>**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	<1 036>	<884>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titı	24 842	<1 313>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<4 578>	<843>
Frais de négociation de titres	<11>	<160>
Résultat net de la période	**17 555**	**<8 050>**

SICAV OPPORTUNITY

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis
Identifiant Unique : 723761G
Société d'Investissement à Capital Variable
Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploita	**17 555**	**<8 050>**
Résultat d'exploitation	<2 697>	<5 735>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur t	24 842	<1 313>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<4 578>	<843>
Frais de négociation de titres	<11>	<160>
Transactions sur le capital	**5 023**	**<20 994>**
Souscriptions	**1 873 117**	**2 622 482**
Capital	1 716 800	2 456 200
Régularisation des sommes non capitalisables	203 877	213 932
Régularisation des sommes capitalisables	<47 560>	<47 650>
Rachats	**<1 868 093>**	**<2 643 476>**
Capital	<1 711 800>	<2 474 600>
Régularisation des sommes non capitalisables	<204 769>	<217 683>
Régularisation des sommes capitalisables	48 475	48 807
Variation de l'actif net	***22 578***	***<29 044>***
Actif net		
En début de la période	556 784	585 828
En fin de la période	579 362	556 784
Nombre d'actions		
En début de la période	5 183	5 367
En fin de la période	5 233	5 183
Valeur liquidative	***110,713***	***107,425***
Taux de rendement annualisé	***3,06%***	***-1,58%***

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2024R00573BCFA5

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Identifiant Unique : 0970061L
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2023*	*31/12/2022*
Portefeuille-titres	322 072 643	269 926 446
Obligations et valeurs assimilées	62 323 016	55 643 494
Titres des Organismes de Placement Collectif	244 462 309	203 673 025
Emprunt d'états	15 287 319	10 609 927
Placements monétaires et disponibilités	201 836 535	154 404 878
Placements monétaires	191 450 017	99 744 756
Disponibilités	10 386 518	54 660 122
Créances d'exploitation	3 083 719	626 644
TOTAL ACTIF	**526 992 897**	**424 957 968**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	394 603	611 961
Autres créditeurs divers	2 612 026	379 810
TOTAL PASSIF	**3 006 629**	**991 771**
ACTIF NET	*523 986 268*	*423 966 197*
Capital	491 073 727	400 426 910
Sommes distribuables	32 912 540	23 539 287
Sommes distribuables des exercices antérieurs	34 232 471	21 979 218
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-1 319 931	1 560 069
ACTIF NET	**523 986 268**	**423 966 197**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**526 992 897**	**424 957 968**

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Identifiant Unique : 0970061L
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	*31/12/2022*
Revenus du portefeuille-titres	18 798 766	14 093 415
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 450 171	2 957 720
Revenus des Emprunts d'Etats	13 872 854	10 579 081
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	475 741	556 614
Revenus des placements monétaires	20 416 758	10 856 539
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**39 215 524**	**24 949 955**
Charges de gestion des placements	(4 283 273)	(2 479 380)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**34 932 251**	**22 470 575**
Autres produits	0	0
Autres charges	(699 780)	(491 357)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**34 232 471**	**21 979 218**
Régularisation du résultat d'exploitation	(1 319 931)	1 560 069
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**32 912 540**	**23 539 287**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 319 931	(1 560 069)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(107 398)	770 486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 022 231	(651 102)
RESULTAT DE LA PERIODE	**35 147 304**	**22 098 602**

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Identifiant Unique : 0970061L
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	*31/12/2022*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	35 147 304	22 098 602
Résultat d'exploitation	34 232 471	21 979 218
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(107 398)	770 486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 022 231	(651 102)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	64 872 766	112 775 154
Souscriptions		
- Capital	435 265 800	352 106 900
- Régularisation des sommes non distribuables	1 940 441	1 119 372
- Régularisation des sommes distribuables	242 947 835	165 062 437
Rachats		
- Capital	(391 583 700)	(274 427 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 818 308)	(857 629)
- Régularisation des sommes distribuables	(221 879 301)	(130 228 026)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**100 020 070**	**134 873 756**
ACTIF NET		
En début de période	423 966 197	289 092 441
En fin de période	523 986 268	423 966 197
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	2 796 477	2 019 687
En fin de période	3 233 298	2 796 477
VALEUR LIQUIDATIVE	**162,059**	**151,607**
TAUX DE RENDEMENT	**6,89%**	**5,92%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2024R00576BCFA5

SICAV ENTREPRISE SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0916392X
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
Portefeuille-titres		
Obligations et valeurs assimilées	14 056 201	13 899 484
Titres OPCVM	1 439 613	0
	15 495 814	**13 899 484**
Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	10 259 859	3 197 472
Disponibilités	3 271 107	2 864 612
	13 530 966	**6 062 084**
TOTAL ACTIF	**29 026 780**	**19 961 568**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	24 968	49 218
Autres créditeurs divers	5 772	2 161
TOTAL PASSIF	*30 740*	*51 379*
Capital	27 549 537	19 100 853
Sommes distribuables	**1 446 503**	**809 336**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	247	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 446 256	809 241
ACTIF NET	**28 996 040**	**19 910 189**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**29 026 780**	**19 961 568**

SICAV ENTREPRISE SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0916392X
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	**813 433**	**755 718**
Dividendes	0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	813 433	755 718
Revenus des placements monétaires	***798 981***	***373 422***
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	***1 612 414***	***1 129 140***
Charges de gestion des placements	<256 436>	<217 980>
Revenu net des placements	***1 355 978***	***911 160***
Autres charges	<50 003>	<30 400>
Résultat d'exploitation	***1 305 975***	***880 760***
Régularisation du résultat d'exploitation	140 281	<71 519>
Sommes distribuables de la période	***1 446 256***	***809 241***
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	<140 281>	71 519
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<97 494>	<32 140>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	200 216	133 010
Résultat net de la période	**1 408 697**	**981 630**

SICAV ENTREPRISE SA

Siège Social :17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis
Identifiant Unique 0916392X
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**1 408 697**	**981 630**
Résultat d'exploitation	1 305 975	880 760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<97 494>	<32 140>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200 216	133 010
Distributions de dividendes	**<809 138>**	**<845 550>**
Transactions sur le capital	**8 486 292**	**<2 323 565>**
Souscriptions	**62 926 814**	**59 092 298**
Capital	60 211 795	57 262 545
Régularisation des sommes non distribuables	108 814	138 186
Régularisation des sommes distribuables	2 606 205	1 691 567
Rachats	**<54 440 522>**	**<61 415 863>**
Capital	<51 875 994>	<59 506 561>
Régularisation des sommes non distribuables	<98 653>	<146 212>
Régularisation des sommes distribuables	<2 465 875>	<1 763 090>
Variation de l'actif net	***9 085 851***	***<2 187 485>***
Actif net		
En début de la période	19 910 189	22 097 674
En fin de la période	28 996 040	19 910 189
Nombre d'actions		
En début de la période	183 692	205 378
En fin de la période	263 857	183 692
Valeur liquidative	***109,893***	***108,389***
Taux de rendement annualisé	***5,45%***	***4,56%***

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2024R00578BCFA5